

QUELLE QUALITÉ DE L'AIR EN 2021 ?

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER

Tous concernés par la qualité de l'air

Avec cette rétrospective de l'année 2021, vous pouvez prendre connaissance polluant par polluant réglementaire de la situation de votre territoire. Nous avons voulu que cet état des lieux soit le plus succinct, mais le plus pertinent pour vous tous. Au travers de la provenance des diverses émissions, vous comprendrez aisément que nous sommes tous concernés et par conséquent nous pouvons tous agir, chacun dans sa sphère d'influence, pour la Qualité de l'Air.

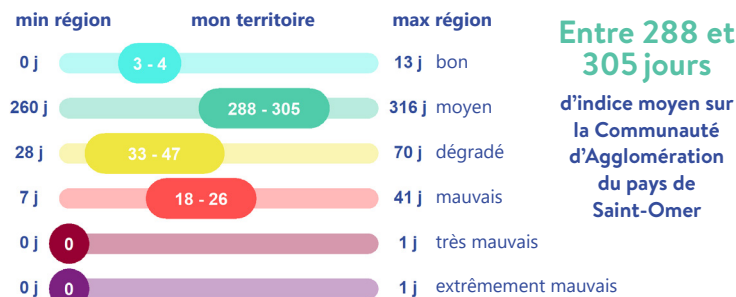
La Qualité de l'Air est une composante majeure de la Qualité de la vie, soyons tous Acteurs et Ambassadeurs de la Qualité de l'Air.



Jacques Patris
Président d'Atmo Hauts-de-France

Quels indices Atmo en 2021 ?

Les indices de la qualité de l'air sont calculés quotidiennement à partir de 5 polluants (dioxyde d'azote NO₂, ozone O₃, dioxyde de soufre SO₂, particules PM10 et PM2.5) sur les 3 790 communes des Hauts-de-France. La répartition des jours sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer est représentée ci-dessous par rapport à la totalité de la région. Par exemple, les communes de la région ont connu entre 260 et 316 jours d'indice moyen, alors que celles de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en ont connu entre 288 et 305 jours.



Pour aller plus loin :

Retrouvez [les cartes d'indices régionales chaque jour](#).

Les épisodes de pollution en 2021 dans le département du Pas-de-Calais



1 polluant concerné en 2021 :

● particules en suspension < 10 µm (PM10)
xx date de l'épisode

1 seuil dépassé et déclenché à l'échelle du département :

● information et recommandation

Ce qu'il faut retenir pour 2021 dans le département du Pas-de-Calais

5 jours d'épisode de pollution aux **particules PM10**
Aucun épisode à l'ozone, dioxyde de soufre et dioxyde d'azote en 2021

5 jours de dépassement du **seuil d'information et recommandation**

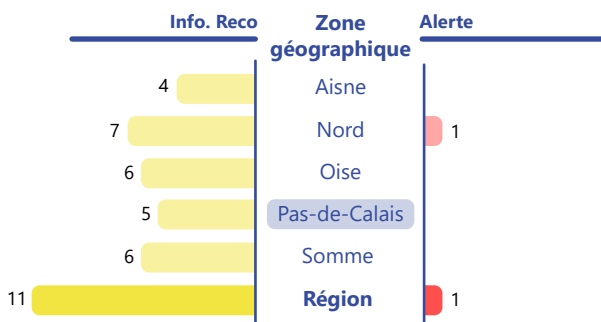
0 jour de dépassement du **seuil d'alerte**



Tendance globale à la baisse depuis 2017

Zoom sur les Particules PM10

Nombre de jours de déclenchement par département en 2021



Pour aller plus loin : épisode de pollution aux particules PM10, un savant mélange !



Emissions primaires liées notamment à l'utilisation du chauffage, aux épandages agricoles, aux activités industrielles et aux transports routiers.



Météorologie défavorable à la dispersion des polluants : temps sec, absence de vents, température, etc.



Réactions chimiques produisant des particules secondaires.

QUELS PRINCIPAUX POLLUANTS AI-JE RESPIRÉS EN 2021 ?



Une concentration de polluants, qu'est-ce que c'est ?

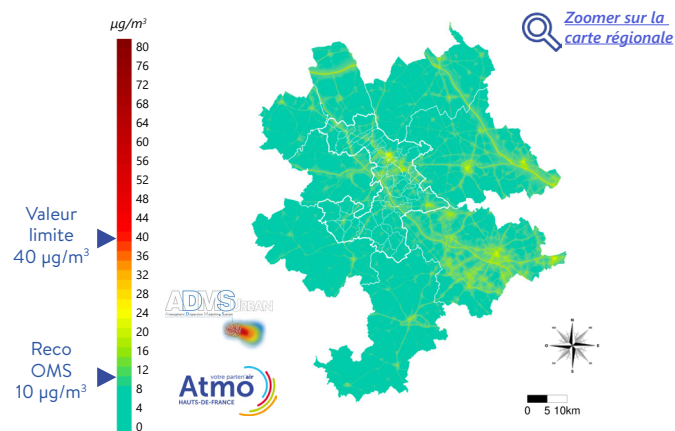
Les concentrations qualifient l'air que l'on respire. Elles correspondent à des quantités de polluants présents dans l'atmosphère exprimées en masse par mètre cube d'air. Il existe 2 principaux moyens pour les déterminer :

- **la mesure en un point précis du territoire**, via les [mesures des stations de surveillance de la qualité de l'air](#), qui permet de connaître en temps réel ou en différé les concentrations d'un polluant donné,
- **l'estimation par la modélisation (modèle fine échelle régionale)**, qui permet d'avoir une cartographie de l'état de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire pour un polluant donné, via les [cartes journalières de prévision de la qualité de l'air](#) ou les [cartes de modélisation annuelle régionale](#).

Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz très toxique qui pénètre profondément dans les poumons et irrite les bronches.

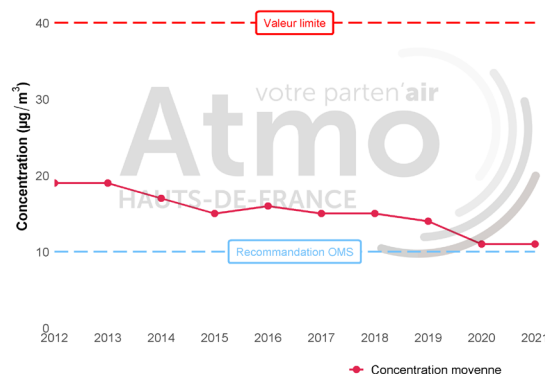
En 2021

Moyennes annuelles estimées 2021 sur la CAPSO



Depuis 10 ans

Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la CAPSO



9 µg/m³ moyenne sur le territoire

9 µg/m³ sur le département

Valeurs maximales le long des axes routiers majeurs



0% exposée au dépassement de la valeur limite

au-dessus de la recommandation de l'OMS

61%



- 42 %

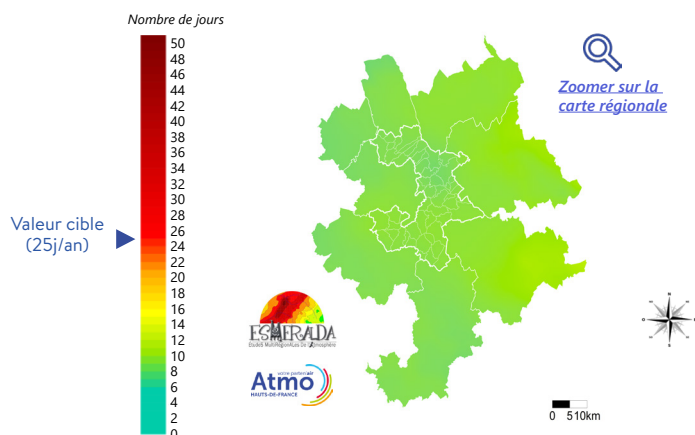
Baisse moyenne des concentrations depuis 2012 (en partie liée à la baisse des émissions)

Aucun dépassement de la valeur limite en moyenne annuelle depuis 2012

L'ozone (O₃) est un gaz agressif qui provoque de la toux, des altérations pulmonaires et des irritations oculaires.

En 2021

Nombre estimé de jours de dépassement du seuil de protection de la santé* sur la CAPSO



* Maximum journalier de la moyenne glissante sur 8 heures (Valeur cible : 120 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 25 jours par an - Moyenne sur 3 ans (2019-2021))

entre 8 et 9 jours de dépassement sur le territoire (entre 4 et 13 sur le département)

Respect de la valeur cible (25 jours/an)

Non respect de l'OLT
▶ Aucun dépassement autorisé



0% exposée au dépassement de la valeur cible

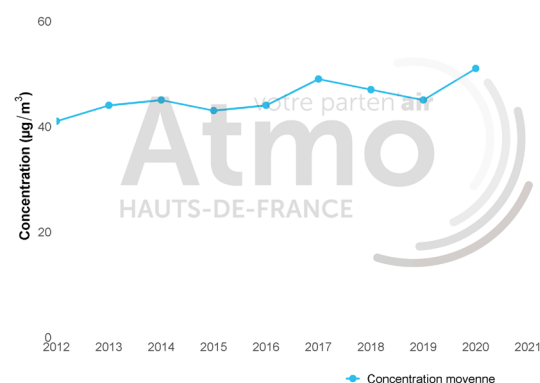
au-dessus de l'OLT

100%



Depuis 10 ans

Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la CAPSO



+ 24 %

Hausse moyenne des concentrations entre 2012 et 2020 (une hausse est aussi observée à l'échelle nationale en partie liée à la hausse des températures)

Dépassement de l'objectif long terme entre 2012 et 2013 et entre 2015 et 2019*

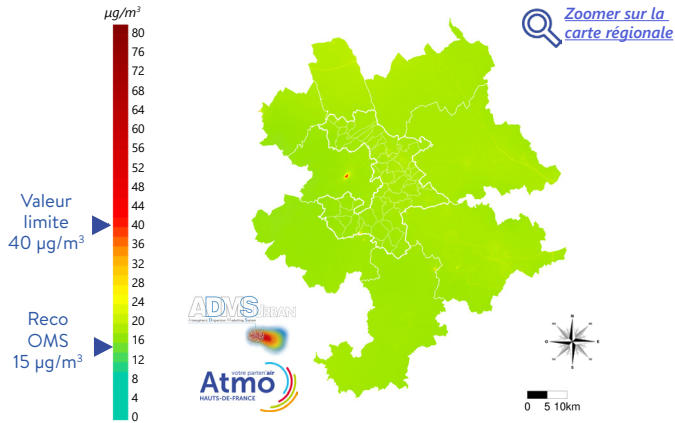
* sur la base des mesures annuelles représentatives

QUELS PRINCIPAUX POLLUANTS AI-JE RESPIRÉS EN 2021 ?

Les particules PM10 (de diamètre inférieur à 10 micromètres – 10 μm) peuvent irriter et altérer les fonctions respiratoires. Certaines ont des propriétés mutagènes et cancérigènes.

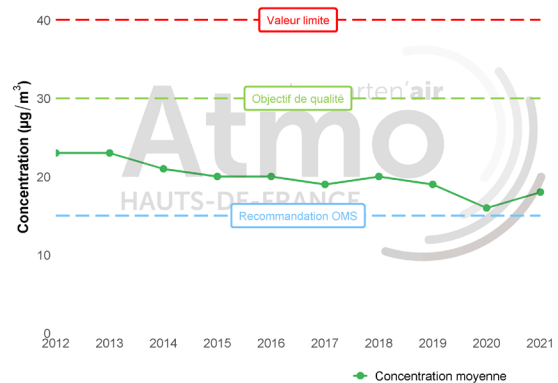
En 2021

Moyennes annuelles estimées 2021 sur la CAPSO



Depuis 10 ans

Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la CAPSO



17 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
moyenne sur le territoire
17 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur le département
Valeurs maximales proches
d'un site industriel et le long
des axes routiers

0% exposée
au dépassement
de la valeur limite
100% au-dessus de la
recommandation
de l'OMS

- 22 %
Baisse moyenne
des concentrations
depuis 2012

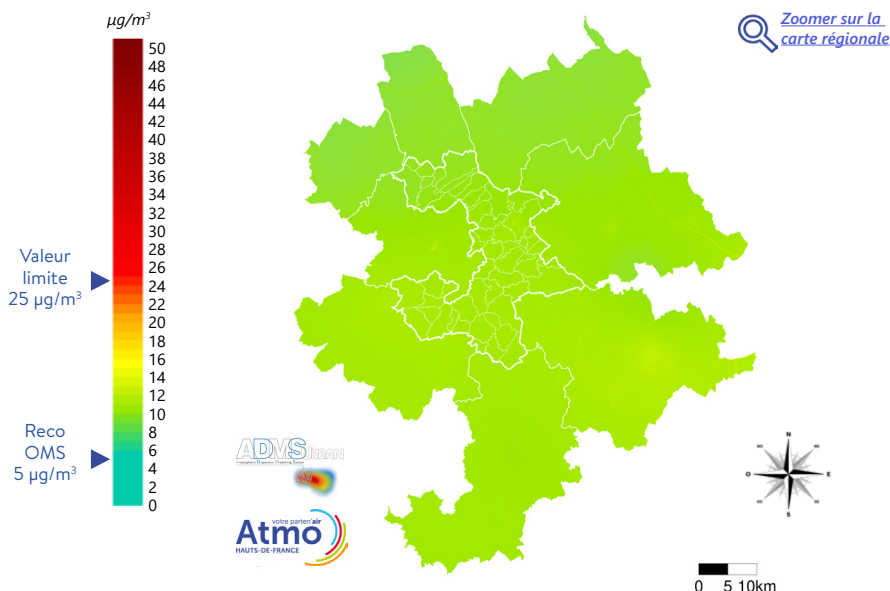
Aucun dépassement
de la valeur limite
en moyenne
annuelle depuis
2012

Aucun dépassement
de la valeur limite
journalière
(50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ moins de 35 jours
par an)
depuis 2012

Les particules PM2.5 (de diamètre inférieur à 2,5 micromètres – 2,5 μm) ou particules fines ont un impact sanitaire plus important que les particules PM10. Certaines ont des propriétés mutagènes et cancérigènes.

En 2021

Moyennes annuelles estimées 2021 sur la CAPSO



10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ moyenne sur le territoire
10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur le département

Valeurs maximales
sur le réseau routier et au
sein d'une zone industrielle

0% exposée
au dépassement
de la valeur limite
100% au-dessus de la
recommandation
de l'OMS

Baisse moyenne des
concentrations régionales
depuis 10 ans

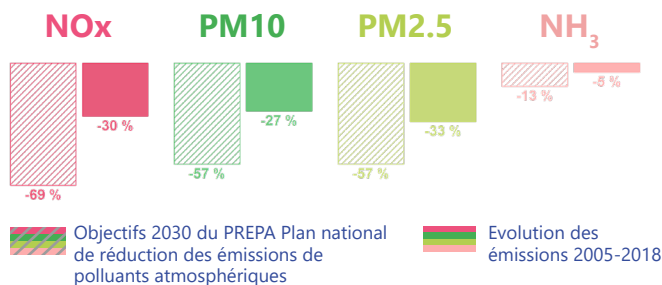


Les différentes valeurs réglementaires

Elles sont définies dans des directives européennes qui sont déclinées en droit français par des décrets ou des arrêtés. Il existe trois catégories de seuils réglementaires : **valeur limite** (à ne pas dépasser), **valeur cible** (à atteindre dans la mesure du possible), et **objectif de qualité** (à atteindre à long terme - OLT). Ces valeurs visent à prévenir/réduire les effets nocifs de la pollution sur la santé humaine et l'environnement. Les **valeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** correspondent à des recommandations sanitaires.

QUELS SONT LES POLLUANTS REJETÉS SUR MON TERRITOIRE ?

Evolution des émissions sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer depuis 2005

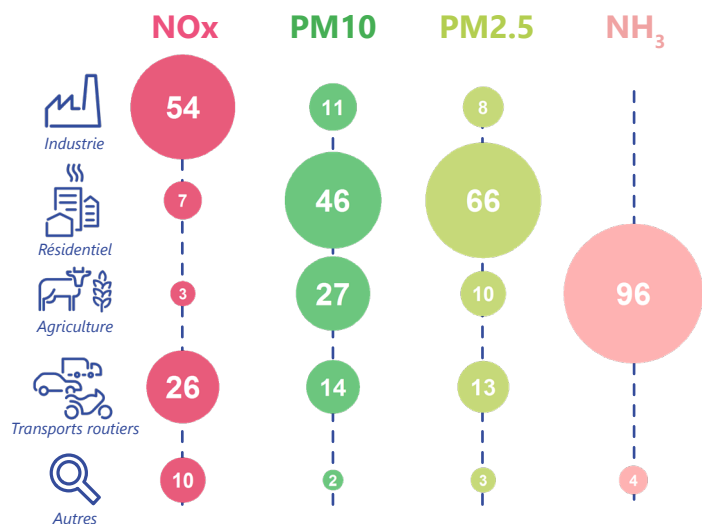


Les objectifs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer pour 2030

Poursuivre la tendance sur l'évolution des particules **PM10** et **PM2.5**

Poursuivre la tendance tout en la renforçant afin d'atteindre les objectifs pour les **NOx** et **NH₃**

Répartition sectorielle des émissions de polluants sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en 2018 (en %)



Le secteur **Autres** comprend : énergie, tertiaire, autres transports, déchets et les émissions biogéniques.

Zoom sur des projets d'Atmo HdF



Carte Stratégique Air

Carte multi-polluants 2018-2020 qui permet de déterminer les zones à enjeux du territoire de la CAPSO.
Outil d'aide à la décision pour l'aménagement urbain des collectivités et la réduction de l'exposition de la population.



Àère-Toi

Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les ERP



Informier et sensibiliser sur les obligations réglementaires.



Identifier les axes d'amélioration à apporter et définir un plan d'action.

Les émissions, c'est quoi ?

Ce sont des **quantités de polluants rejetés dans l'atmosphère par différentes sources**.

Elles sont estimées par Atmo Hauts-de-France pour une année donnée et sont exprimées en tonnes (années disponibles 2008, 2010, 2012, 2015 et 2018).

Chaque secteur possède des sources d'émissions spécifiques en fonction de son activité.

Une source peut émettre plusieurs types de polluants.

Polluants :

NOx : oxydes d'azote (dont le dioxyde d'azote NO₂)

PM10 : particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (10 µm)

PM2.5 : particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres (2,5 µm)

NH₃ : ammoniac



Pour aller plus loin

- Comprendre les [sources et effets des polluants](#)
- Visualiser les [émissions d'autres territoires](#)
- Retrouver les [données disponibles](#) pour 9 secteurs PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et pour plus de 40 polluants



Pistes d'actions sectorielles



Résidentiel : renouvellement des appareils de chauffage au bois, utilisation rationnelle de l'énergie



Agriculture : réduction de l'utilisation d'engrais, diminution du nombre de passages pour le travail de la terre, couverture des fosses à lisier



Industrie : utilisation des meilleures techniques disponibles, amélioration des procédés de combustion



Transports routiers : réduction du nombre de véhicules en circulation, modes de transports alternatifs, renouvellement du parc



Quels bons gestes à adopter en tant que citoyen ?



Je privilégie les transports en commun et le covoiturage, ou les modes de déplacement doux si c'est possible (marche, vélo, etc.).



Je ne brûle pas mes déchets verts, c'est interdit depuis 2011. Je privilégie le compostage, le broyage ou la déchetterie.



Je ne surchauffe pas, j'isole mon logement et je choisis un système de chauffage performant.

Restez informés

Contactez Atmo Hauts-de-France pour + d'infos :
03 59 08 37 30 - contact@atmo-hdf.fr

[atmo-hdf.fr](https://www.atmo-hdf.fr)

[@AtmoHdF](https://twitter.com/AtmoHdF)



[Atmo Hauts-de-France](https://www.linkedin.com/company/atmo-hauts-de-france)



[@AtmoHautsDeFrance](https://www.facebook.com/AtmoHautsDeFrance)